

PROGRAMME FORMATION PASSERELLE A2 EN A

A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, les **candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

Infos +

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables **à la pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité une motocyclette d'une puissance supérieur à 35 kW.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis plus de 2 ans

MODALITES D'INSCRIPTION :

En Agence ou préinscription sur notre site internet.

LIEU DE LA FORMATION :

211 rue Paul Bert 69003 Lyon

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

1 motocyclette de plus de 35kW

MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :
Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation ;

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation

DEROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION :

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

2 heures de formation théorique

Présentation en salle de code avec le moniteur diplômé de l'autorisation d'enseigner.

L'élève est amené à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

La formation est faite sur un support DVD avec les explications nécessaires pour la formation du 2 roues ainsi que des conseils de l'enseignant.

Accidentalité, vitesse, détectabilité

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motos.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motos.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

AUTO-ÉCOLE REGIS

Agrément : École de conduire E1006911860 / Numéro de déclaration d'activité : 84692234869

211 Rue Paul Bert 69003 LYON / Tel : 04 78 53 62 08

SIRET 80001925900012 / APE 8553Z

Email : contact@autoecoleregis.com / Site internet : <http://www.autoecoleregis.com>

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite (alcool, drogues et médicaments).

Les sanctions.

2 heures de formation pratique hors circulation

Durant cette séquence, l'élève doit disposer d'une moto catégorie A.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

3 heures de formation pratique en circulation

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite de l'élève, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un élève sur la moto adaptée en catégorie A.

Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette.

L'élève effectue de la conduite hors et en agglomération, à l'issue desquelles, quelques minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.



211 Rue Paul Bert
69003 LYON
Tel : 04 78 53 62 08

Tarif

350€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

Amplitude horaire

Horaires du bureau : Du lundi au vendredi de 9h30-11h et 14h-19h et le samedi de 9h30-11h

Horaires des leçons de conduite voiture :

Du lundi au vendredi : de 7h-13h et 14h-19h et samedi : 8h-12h

Horaires des leçons de moto :

Du lundi au vendredi : de 7h-13h et 14h-19h et samedi : 8h-12h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Visite médicale

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités)

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

Equipements obligatoires en formation.

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

AUTO-ÉCOLE REGIS

Agrément : École de conduire E1006911860 / Numéro de déclaration d'activité : 84692234869

211 Rue Paul Bert 69003 LYON / Tel : 04 78 53 62 08

SIRET 80001925900012 / APE 8553Z

Email : contact@autoecoleregis.com / Site internet : <http://www.autoecoleregis.com>